



Mme Charlina Vitcheva
Directeur général des affaires maritimes et de la pêche
Commission européenne
Rue Jozef II 99
1000 Bruxelles
Belgique

Dun Laoghaire, 23 avril 2024

Chère Madame Vitcheva,

Objet : Consultation des parties prenantes sur les données sociales

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de participer à la consultation concernant les deux actions suivantes incluses dans la communication sur la PCP, conformément à la lettre de MARE D.3 du 6 février :

- La poursuite du développement d'indicateurs sociaux à utiliser dans l'analyse des rapports socio-économiques avec l'aide du Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP).
- Discussions entre les États membres et les parties prenantes en vue de préparer un vade-mecum sur l'attribution des possibilités de pêche afin d'améliorer la transparence, de promouvoir des pratiques durables dans l'UE et de soutenir les petits pêcheurs et les pêcheurs côtiers.

À la suite de discussions internes, les membres du Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales ont conclu que la préparation du vade-mecum relevait de la compétence des États membres et qu'ils ne souhaitaient donc pas fournir d'avis sur ce point d'action pour le moment.

Cependant, les membres du CC EOS souhaitent contribuer à la consultation sur le premier point d'action concernant le développement d'indicateurs sociaux. À cet égard, le CC aimerait rappeler son avis précédent sur la communication de la Commission "La politique commune de la pêche aujourd'hui et demain : un pacte pour la pêche et les océans vers une gestion durable, scientifique, innovante et inclusive de la pêche" COM(2023) 103 final soumis le 8 décembre 2023 ([lien](#)) ainsi que son avis conjoint avec le Conseil Consultatif de la mer du Nord "sur les aspects sociaux de la pêche" du 20 décembre 2022 ([lien](#)). Le CC EOS et le NSAC ont collaboré à deux soumissions supplémentaires, l'avis conjoint " sur la pêche récréative" ([lien](#)) et l'avis conjoint " sur le renouvellement des générations dans le secteur de la pêche" ([lien](#)), tous deux soumis le 04 janvier 2024. Ces soumissions contiennent des informations précieuses en relation avec cette consultation.





En ce qui concerne les profils halieutiques nationaux, le CC pour les Eaux occidentales Septentrionales recommande :

- Les profils doivent être comparables, c'est pourquoi la flexibilité concernant les sources de données fiables dans chaque contexte national doit être prise en compte pour permettre un approvisionnement en données approprié. Des statistiques et des informations sur la pêche sont nécessaires à la bonne échelle. La collecte des données d'Eurostat et des recensements nationaux devrait être modifiée de manière à ce que des données locales cohérentes soient disponibles pour l'analyse.
- L'harmonisation et la normalisation des données collectées dans le contexte socio-économique de la gestion de la pêche devraient être prioritaires.
- Un financement supplémentaire devrait être mis à disposition, le cas échéant, pour élaborer des profils nationaux de pêche accessibles au public, dont l'hébergement doit être assuré par une organisation indépendante indiquant clairement qu'elle est propriétaire du travail. Le Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) pourrait être un choix, mais le Centre commun de recherche de la DG MARE devrait également être envisagé comme hôte.
- Dans le cadre de l'élaboration des profils halieutiques nationaux, le CC EOS soutient l'élaboration de profils communautaires comme indiqué dans le document STECF 23-17¹ et insiste sur la nécessité d'impliquer les parties prenantes dans ce travail.
- Une stratégie claire doit être mise en place pour déterminer la fréquence de mise à jour des profils halieutiques nationaux, les personnes chargées de ces mises à jour et le mode de financement de ces travaux.

En ce qui concerne les indicateurs sociaux, le Comité consultatif des eaux occidentales septentrionales recommande :

- Les sept indicateurs identifiés ont été classés par ordre de priorité comme suit :

Indicateur	Priorité
1. État du jeu	
a. Quelle est la situation socio-économique actuelle des pêcheurs (conditions de travail, sécurité, type et nombre de contrats sur une année, bien-être, formation et compétences, position sociale dans la société, revenu, type d'emploi, âge, sexe, etc.)	HAUT
b. Comment la situation se compare-t-elle à celle d'autres secteurs (par exemple, dans quelle mesure est-elle plus dangereuse ? Dans quelle mesure est-elle plus difficile ?)	HAUT

¹ Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) - Données sociales dans la pêche (CSTEP 23-17) ([lien](#))



c. Quel est le niveau de sensibilisation aux questions de durabilité (environnementale, sociale, économique) ?	MOYEN
d. Quelles sont les conditions de travail des travailleurs non européens à bord des navires de l'UE pêchant en dehors des eaux de l'UE (égalité de traitement, égalité de formation/compétences, etc.)	MOYEN
2. Évaluation des mesures de gestion	
Quel est l'impact des mesures de conservation de l'UE sur les communautés de pêcheurs en termes d'emploi, de conditions de travail et de risques de conflits sociaux ?	HAUT
3. Dépendance	
a. Quel est le degré de vulnérabilité des pêcheurs (salaires, contrats, couverture sociale, pension, prévisibilité de l'environnement commercial, situation financière, sécurité au travail, etc.) Sur quels aspects en particulier ?	HAUT
b. Quelle est leur capacité d'adaptation aux changements auxquels ils sont confrontés (structure de l'entreprise, polyvalence incluant d'autres activités non liées à la pêche, formation et compétences, durée de résidence (par exemple, combien de temps sont-ils restés dans leur résidence actuelle et, par conséquent, sont-ils susceptibles d'accepter un déménagement), etc.	MOYEN
c. Quel est l'impact de l'emploi de pêcheurs non nationaux (UE) sur les communautés de pêcheurs ?	MOYEN
d. Quel est l'impact de l'emploi de pêcheurs non nationaux (hors UE) sur les communautés de pêcheurs ?	MOYEN
4. La mobilité	
a. Combien de pêcheurs ont essayé de travailler dans la flotte d'un autre pays de l'UE mais n'ont pas pu le faire ? (lien avec la reconnaissance mutuelle, la formation)	MOYEN
5. Valeur immatérielle	
a. La Commission entend et lit souvent que "la contribution sociale du secteur de la pêche l'emporte sur son impact économique direct" - quelle est l'importance historique et culturelle de la communauté de la pêche dans l'UE, telle qu'elle est perçue par les différentes catégories de la population ?	MOYEN
6. Renouvellement des générations	
a. Quel est le degré d'attractivité de la profession pour la jeune génération (conditions de travail et sécurité pour les hommes et les femmes, formation et compétences, sécurité, revenu, couverture sociale, pension, heures de travail, temps passé loin du domicile, type d'emploi (indépendant, temps plein, temps partiel, etc.), niveau de professionnalisation, utilisation de l'informatique/de la technologie, intégration de la protection de l'environnement, etc.	MOYEN
b. Combien de pêcheurs ont "abandonné" ou cessé l'activité familiale, et pourquoi (sécurité, revenu, difficultés, la famille elle-même ne veut pas qu'ils continuent) ?	HAUT
c. Qu'est-ce qui pourrait rendre la profession plus attrayante ?	HAUT
7. Engagement et conformité	
a. Quelles sont les communautés de pêcheurs les plus engagées dans la représentation de leur activité ?	MOYEN
b. Comment sont-ils représentés dans les organes de décision locaux/nationaux ?	HAUT





c. Quel est le rôle des organisations de producteurs et des associations de pêcheurs ?	HAUT
d. Comment ces organisations et associations perçoivent-elles leur rôle et leur impact dans les décisions de gestion de la pêche ?	HAUT
e. Comment la communauté de pêcheurs influence-t-elle le niveau de respect des règles ?	HAUT

Recommandations supplémentaires :

- Le CC EOS souhaite souligner l'importance de la pêche récréative et la dépendance des communautés côtières à l'égard de cette activité, et recommande de l'inclure dans toute analyse et évaluation des aspects socio-économiques de la pêche.
- Assurer des conditions de concurrence équitables entre les États membres de l'UE en ce qui concerne la ratification et les mesures d'application de l'accord du Cap de l'OMI et de la convention C-188 de l'OIT, ainsi que de la convention STCW-F sur les normes de formation, de délivrance des brevets et de veille pour le personnel des navires de pêche.
- La politique commune de la pêche devrait inclure des objectifs sociaux clairement identifiés parallèlement aux objectifs environnementaux afin de garantir l'attrait continu des secteurs de la pêche commerciale et récréative pour les jeunes générations, en assurant une meilleure protection et des conditions de travail optimales.
- Le cadre des capacités des navires de pêche - plus précisément l'utilisation du Tonnage Brut comme indicateur de capacité - tel que prévu par le règlement 1380/2013 n'est plus adapté aux enjeux techniques et économiques actuels puisqu'il fige la structure des navires sur des critères techniques non conformes aux exigences d'adaptations conjoncturelles voire structurelles aux enjeux d'aujourd'hui. Il est donc nécessaire de revoir et éventuellement de restructurer le cadre réglementaire qui permet d'améliorer :
 - Sécurité des navires
 - stabilité du navire
 - confort de l'équipage
 - les nouvelles technologies énergétiques : Hybridation, GNL, H2
 - le renouvellement des flottes
 - l'attractivité du secteur
 - la succession des générations
 - sécurité alimentaire/souveraineté
 - les incidences sur l'environnement.
- Les pêcheries à petite échelle nécessitent une approche différenciée en matière de développement d'indicateurs, car de nombreux indicateurs ne sont pas applicables aux petits





navires et opérateurs. Par conséquent, le NWWAC recommande au CSTEP d'envisager l'inclusion des éléments hautement prioritaires suivants dans les indicateurs pertinents :

- État des lieux
 - Profil d'âge des pêcheurs et degré de renouvellement des générations
 - Indicateurs documentant la nature saisonnière de la pêche à petite échelle
- Dépendance
 - Collecte de données détaillant spécifiquement l'implication des femmes dans la pêche et leur importance
 - Évaluation des taux de chômage et des aides sociales disponibles pour les pêcheurs à la part indépendants.
 - Développement d'indicateurs supplémentaires concernant les pêcheries périphériques, y compris les îles au large des côtes, étant donné que ces pêcheries sont souvent disproportionnées en raison d'un manque d'infrastructures et de contraintes géographiques.
- Renouvellement des générations
 - Le passage à la numérisation totale risque de priver de leurs droits ceux qui ne maîtrisent pas les outils numériques. Les indicateurs devraient évaluer les capacités dans ce domaine afin que personne ne soit laissé pour compte.

Le CC EOS poursuit ses travaux sur les aspects sociaux de la pêche, notamment par l'intermédiaire du groupe de discussion conjoint avec le Conseil Consultatif de la mer du Nord, qui rédige actuellement une déclaration sur la formation standardisée en matière de sécurité et la mise en œuvre de la convention STCW-F.

Au nom du CC EOS, je vous remercie à nouveau de m'avoir donné l'occasion de participer à cette consultation et j'attends avec impatience votre réponse et votre engagement sur cet aspect important de la politique commune de la pêche.

Cordialement,

Emiel Brouckaert
Président du CC EOS

